

6 Le processus investissement

SYNTHÈSE

1. La distinction entre une charge et une immobilisation

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne, et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours. Une charge, contrairement à une immobilisation, est consommée sur un seul exercice.

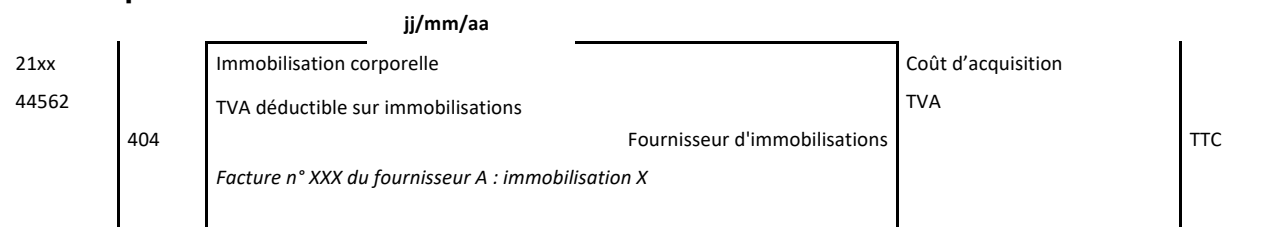
Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, selon l'utilisation prévue par la direction de l'entreprise (frais d'installation, frais de montage, essai de fonctionnement, frais de transport, honoraires d'architectes, de géomètres ou d'experts).

L'administration fiscale autorise les entreprises à comptabiliser certaines dépenses (petit matériel et outillage, etc.) de faibles valeurs (inférieur à 500 € HT) directement en charges.

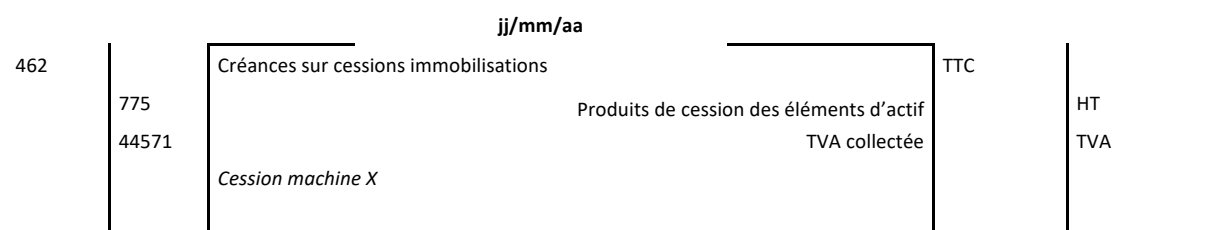
2. L'acquisition et la cession d'une immobilisation corporelle

A. L'acquisition



La comptabilisation de l'acquisition de l'immobilisation entraîne des incidences sur le bilan. On constate une augmentation de l'actif immobilisé du montant du coût d'acquisition. Le poste « Créances » augmente suite à l'impact du compte de TVA déductible. La dette fournisseurs augmente du montant TTC.

B. La cession



La comptabilisation de la cession d'une immobilisation entraîne des incidences à la fois sur le bilan et le compte de résultat.

- Impact sur le bilan : on constate une augmentation de l'actif du montant de la créance, ainsi qu'une augmentation du passif, le poste « dette » augmentant suite à l'impact du compte de TVA collectée.
- Impact sur le compte de résultat : on constate une augmentation des produits du montant HT de la cession.

3. L'amortissement

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. L'entreprise dispose de deux méthodes d'amortissement : linéaire ou non linéaire. La méthode retenue est celle qui traduit au mieux la consommation des avantages économiques futurs attendus de l'immobilisation.

A. Le calcul d'un amortissement linéaire

Amortissement linéaire = Coût d'acquisition/Durée d'amortissement.

Attention, si l'immobilisation corporelle est acquise en cours d'exercice comptable, par exemple le 1^{er} mars, les premier et dernier amortissements se calculent au *prorata temporis*.

Pour la première ligne du plan d'amortissement, le *prorata temporis* correspond à la durée entre la date de mise en service et la date d'inventaire. Pour la dernière ligne du plan d'amortissement, le il correspond à la durée entre le premier jour du dernier exercice comptable et le dernier jour de la durée d'utilisation. Dans ces deux cas, l'amortissement linéaire se calcule ainsi : coût d'acquisition/durée d'amortissement × *prorata temporis*.

B. Le calcul d'un amortissement non-linéaire

Amortissement non-linéaire = (Coût d'acquisition × Nombre d'unités d'œuvre consommées)/Total des unités d'œuvre.